International Social Service
Service Social International
Servicio Social Internacional
General Secretariat • Secrétariat général • Secretariado General

Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR)

Bulletin Mensuel N° 9/2006 Septembre 2006

EDITORIAL

Conférence de Brasilia, 9-11 août 2006

Un pas décisif vers l'adoption des Lignes directrices des Nations Unies pour la protection et la prise en charge des enfants privés de parents.

Du 9 au 11 août 2006, une quarantaine de délégués gouvernementaux en provenance de toutes les régions de la planète se sont réunis à Brasilia à l'initiative de la Présidence de la République Brésilienne.[1] Cette conférence avait pour objectif de passer en revue le projet de *Lignes directrices des Nations Unies pour la protection et la prise en charge des enfants privés de parents*.

Pour rappel, ce projet est le fruit d'une initiative conjointe de l'UNICEF et du SSI, lancée début 2004 (voir l'éditorial du Bulletin no 72-73). Par la suite, sous la coordination du SSI, un groupe de travail au sein du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, a élaboré un premier projet de Lignes directrices, soutenu et validé par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. A l'occasion de sa journée annuelle de discussion générale en septembre 2005, ce dernier a recommandé que ce travail se poursuive en vue de soumettre le projet à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Un texte préliminaire a donc été rédigé, sur la base d'un vaste processus de consultation internationale. La Conférence de Brasilia fut l'occasion, pour la première fois, de soumettre ce document à l'examen d'un groupe d'experts gouvernementaux.

Un texte qui doit répondre aux besoins de chaque situation

Le projet de Lignes directrices vise en priorité à préserver la structure familiale et, lorsque cela n'est pas possible, à proposer à chaque enfant une forme appropriée de prise en charge alternative. Dans ce but, il prévoit que toute mesure doit être basée sur une évaluation préalable de la situation de l'enfant, faire l'objet d'une planification et être révisée régulièrement. Chaque décision doit être adoptée au cas par cas, par des personnes qualifiées, en consultation avec l'enfant. Le projet définit par ailleurs de manière approfondie les conditions minimales que devraient satisfaire toute forme de prise en charge alternative. Il prévoit aussi certains mécanismes d'accompagnement pour les enfants et jeunes adultes qui ne bénéficient plus de ce type de service.

Les outils proposés par les futures Lignes directrices pourront servir à divers acteurs, comprenant les décideurs politiques, les services sociaux, ainsi que les organismes et individus directement en

32, Quai du Seujet - 1201 Genève - Suisse - Tél.: +41 22 906 77 00 - Fax : +41 22 906 77 01
Courriel: irc-cir@iss-ssi.org - Site Internet : www.iss-ssi.org

charge des enfants. Elles concerneront à la fois les secteurs public et privé.

Quant à la mise en œuvre de ces principes, il s'agira de faire preuve d'une certaine souplesse puisqu'elle dépendra des conditions économiques, sociales et culturelles de chaque pays et, selon les cas, se déroulera progressivement.

Une étape fondamentale

Au-delà des questions de fond qui ont été débattues lors de la Conférence, celle-ci marque sans doute une étape décisive sur la longue route qui doit conduire à l'adoption des Lignes directrices. Les délégués ont reconnu que ce futur texte répondra à un réel besoin et ont exprimé très clairement leur volonté de conduire ce projet à terme. Si la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres instruments internationaux pertinents offrent un cadre juridique général pour la protection et la prise en charge des enfants concernés, de nombreuses questions restent encore ouvertes et nécessitent de toute évidence de nouveaux développements. Les débats qui auront lieu autour de ce texte au cours de ces prochains mois devront combler ces lacunes.

Un processus qui doit être soutenu sur le long terme

Même si l'engagement exprimé à la Conférence de Brasilia est encourageant, les efforts fournis à tous les niveaux depuis le début du projet doivent se poursuivre. Il s'agit désormais de mobiliser tous les Etats afin qu'un débat international plus large puisse avoir lieu. Sans un soutien politique fort, ce texte risque de ne jamais voir le jour...

Une nouvelle version du projet incorporant les conclusions de la Conférence de Brasilia sera disponible d'ici la fin de l'année. Tous les gouvernements seront appelés à examiner en détail ce nouveau texte et à faire part de leurs commentaires au Brésil, qui porte désormais ce projet. Il s'agira ensuite d'aboutir à un texte satisfaisant pour tous en vue de son adoption finale lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui aura lieu fin 2007.

Il s'agit désormais de mobiliser tous les Etats afin qu'un débat international plus large puisse avoir lieu.

A plus long terme, se posera la question de la mise en œuvre des Lignes directrices et des stratégies qu'il faudra développer dans ce but. Il s'agira d'intégrer les nouveaux principes dans les législations et pratiques nationales pour que la réalité de chaque pays puisse véritablement être transformée.

L'équipe du CIR

Sources : [1]Outre l'effort consenti par la Présidence Brésilienne, cet événement a aussi été rendu possible grâce à des contributions financières de l'Agence canadienne de développement international (ACDI – Agence canadienne pour le développement international) (CIDA) et de l'UNICEF.

Le texte des Lignes directrices sous sa forme actuelle est accessible en français à l'adresse suivante : http://www.mj.gov.br/sedh/ct/spdca/cuidados%20parentais/projet_de_directives.doc)

Pour plus d'informations sur ce processus, voir http://www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/tronc_di_pro.html); en anglais uniquement, http://www.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/discussion/recommendations2005.pdf.

32, Quai du Seujet - 1201 Genève - Suisse - Tél.: +41 22 906 77 00 - Fax : +41 22 906 77 01
Courriel: irc-cir@iss-ssi.org - Site Internet : www.iss-ssi.org